

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
28 JUIN 2016

DATE d'AFFICHAGE
8 JUILLET 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 36

L'an deux mille seize,
le 5 juillet à neuf heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

M. Bruno LE BORGNE donne pouvoir à M. André PAJOLEC

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°81-2016 – SERVICE TECHNIQUE – FIXATION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE MATERIELS
COMMUNAUTAIRES A USAGE DES COMMUNES**

M. Patrick BEILLON, Vice-président en charge des travaux, rappelle que par délibération n°109-2015 du 22 septembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé son schéma de mutualisation. Cinq actions concrètes doivent être mises en œuvre durant sa période 2015-2020, dont celle de favoriser la mutualisation des matériels.

La commission travaux a mené une réflexion sur cette action et propose de mutualiser quelques uns de ses matériels et de fixer des prix uniques par prestation identique pour les treize collectivités (12 communes et Arc Sud Bretagne). Les interventions par les services techniques municipaux ou communautaires seront valorisées financièrement au même tarif. Il appartient à chaque commune d'adopter par délibération cette tarification.

Ainsi, une commune pourra bénéficier d'une intervention de taille de haie par la Communauté de Communes contrepartie de la tonte des espaces verts communautaires par la commune. Ces interventions feront l'objet de la signature d'une convention entre la Communauté de Communes et la commune concernée incluant un état mensuel de suivi des heures et un bilan financier.

Un bilan en fin d'année sera établi et permettra de n'émettre qu'un seul titre de paiement correspondant au solde de la collectivité qui sera intervenue.

Envoyé en préfecture le 08/07/2016

Reçu en préfecture le 08/07/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160705-DELIB_81_2016-DE

Après étude par la commission travaux du coût du matériel et de son entretien, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants lors de la mise à disposition des différents types de matériels aux communes et inversement des communes envers la Communauté de Communes :

Description	Caractéristiques	Carburants/fluides	Opérateur / chauffeur	Montant demi-journée TTC	Montant journalier TTC	Montant mensuel TTC	Organe délibérant
Véhicule utilitaire	Fourgonnette	A la charge du demandeur	NON			600,00 €	Proposition commission Travaux 5 avril 2016
Fourgon	12 m3	A la charge du demandeur	NON			600,00 €	
Tracteur + farnier ou épareuse ou rotolaucheuse	4 roues motrices	Inclus	Inclus	175,00 €	350,00 €		Proposition commission Travaux 7 juin 2016
Tondeuse autoportée	Avec bac de ramassage ou mulching	Inclus	Inclus	180,00 €	360,00 €		
Micro-tracteur avec faucheuse de haie ou broyeur		Inclus	Inclus	125,00 €	250,00 €		Proposition commission Travaux 5 avril 2016

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs de mise à disposition des matériels à usage des communes telle que définit ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 07/07/16

Le Président,

